

## ARRÊTÉ MUNICIPAL DE CIRCULATION

### LE MAIRE DE SELLES SUR CHER

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;  
VU le Code de la Voirie Routière ;  
VU le Code de la Route ;  
VU l'arrêté du 24 novembre 1967, modifié et complété, relatif à la signalisation des routes et autoroutes ;  
VU l'instruction interministérielle sur la signalisation approuvée par l'arrêté interministériel du 11 juin 2021 modifié et complété le 23 novembre 2021 en 1<sup>ere</sup> et 8<sup>eme</sup> parties ;  
VU l'état des lieux ;  
VU le décret n° 2009-615 du 03 juin 2009 modifié portant inscription de la RD n° 976 dans la liste des voies classées à grande circulation ;  
VU l'arrêté préfectoral n°41-2023-08-21-00021 du 21 août 2023 portant délégation de signature à M Patrick SEAC'H Directeur Départemental des Territoires de Loir-et-Cher.  
VU la demande de l'entreprise AQUALIA en date du 08 janvier 2025 ;  
VU l'avis favorable de la Direction Départementale des Territoires (SPRICER) en date du 08 janvier 2025 ;  
VU l'avis favorable de la Division Routes Sud en date du 10 janvier 2025 ;  
**CONSIDERANT** que rien ne s'oppose à la réalisation des travaux demandés ;  
**CONSIDERANT** que pour permettre le bon déroulement des travaux de voirie (réseaux AEP et assainissement) rue de Romorantin et protéger les usagers de la RD 176 A (pour partie), il y a lieu de réglementer la circulation routière des véhicules légers sur une section de cette voie ;

### ARRÊTE

#### Article 1 :

**La circulation routière des véhicules légers sera interdite sur une portion de la RD n° 176 A (rue de Romorantin) comprise de l'intersection avec la rue des Landes (VC n° 86) à l'intersection avec la rue de Turpinay (VC n° 2) du lundi 13 janvier 2025 au vendredi 28 mars 2025 inclus.**  
Le passage des cars scolaires, des véhicules de secours et l'accès des riverains sera maintenu pendant cette période.

**A cette occasion, un itinéraire de déviation sera mis en place via les voies suivantes pour les véhicules se dirigeant vers Romorantin-Lanthenay comme suit (cf plan) :**

- Rue des Landes (VC n° 86).
- Rue des Petits Clos (VC n° 90).
- Rue de la Bondice (VC n° 1).
- RD n° 976.

**S'agissant des véhicules se dirigeant vers Selles-sur-Cher, la déviation instaurée est la suivante (cf plan) :**

- Rue de Turpinay (VC n° 2).
- Rue de la Noue (VC n° 87).
- Rue des Petits Clos (VC n° 90).
- Rue du Bas Bourgeau (VC n° 150).

#### Article 2 :

L'entreprise AQUALIA sera chargée de délimiter la portion de la rue neutralisée et de la mise en place de la signalisation réglementaire. L'entreprise AQUALIA sera responsable :

- Du maintien et du parfait entretien de la signalisation ;
- De tout incident ou accident résultant directement ou indirectement du non-respect des prescriptions, objet du présent arrêté.

**Une signalisation verticale bien visible devra être installée pour bien informer les PL qu'ils ne doivent pas emprunter la déviation VL par les voies communales.**

#### Article 3 :

Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

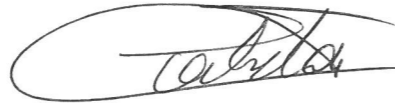
**Article 4 :**

Conformément à l'article R 102 du code des tribunaux administratifs, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

**Article 5 :**

Le présent arrêté fera l'objet d'une publication et d'un affichage selon les règles en vigueur.  
Madame le Maire est chargée de l'application du présent arrêté dont copie sera transmise à :  
Services techniques de la ville de Selles-sur-Cher – 3 rue St Lazare 41130 Selles-sur-Cher  
Police Municipale de Selles-sur-Cher – 1 Place Charles de Gaulle 41130 Selles-sur-Cher  
Gendarmerie de Selles-sur-Cher – 13 Avenue Cher Sologne 41130 Selles-sur-Cher.  
Centre de Secours de Selles-sur-Cher – 29 Avenue Aristide BRIAND- 41130 Selles-sur-Cher.  
SMUR du Centre Hospitalier de Romorantin-Lanthenay – 96 rue des Capucins – 41200 Romorantin-Lanthenay  
Entreprise AQUALIA – 5 rue Nicolas Appert – 41700 Le Controis-en-Sologne.  
DDT de Loir-et-Cher – Unité défense et transport du SPRICER 31 Mail Pierre Charlot 41000 Blois.  
Monsieur le Chef de la Division Routes Sud à Romorantin-6 rue Gutenberg 41200 Romorantin-Lanthenay  
SMIEEOM Val de Cher – 22 rue de Gâtines – 41110 Seigy.

Fait à Selles-sur-Cher, le 10 janvier 2025  
Le Maire  
Stella COCHETON




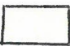

Rendu exécutoire le : 10/01/2025  
Notifié aux intéressés le : 10 /01/2025  
Date de publication sur le site internet de la ville : 10/01/2025



DIRECTION GÉNÉRALE DES  
FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

*Legende:*

-  Localisation des travaux  
1<sup>re</sup> tranche
-  Itinéraire de  
déviation pour les  
VL => Sens Selles ->  
Romorantin
-  Itinéraire de déviation  
pour les VL Romorantin  
=> Selles / Cher

Département :  
LOIR ET CHER

Commune :  
SELLES SUR CHER

Section : AO  
Feuille : 000 AO 01

Échelle d'origine : 1/500  
Échelle d'édition : 1/4000

Date d'édition : 25/11/2024  
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC48

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le  
centre des impôts foncier suivant :  
SERVICE DES IMPOTS FONCIERS  
Pôle de Topographie et de Gestion Cadastre  
10, rue Louis Bodin 41026  
41026 BLOIS CEDEX  
tél. 02.54.55.70.39 - fax  
sdif41@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr  
©2017 Ministère de l'Action et des Comptes  
publics

